PETITION TO THE LEGISLATIVE ASSEMBLY OF NEW BRUNSWICK

TO THE HONOURABLE THE LEGISLATIVE ASSEMBLY OF NEW BRUNSWICK, ASSEMBLED:

WHEREAS New Brunswick education and nursing home workers have paid into a defined benefit pension plan for their entire careers.

WHEREAS all workers, deserve to retire with dignity and real security after a lifetime of public service.

WHEREAS the Government of New Brunswick illegally underfunded these workers' pension plans for more than a decade, allowing plan deficits to grow.

WHEREAS a pension plan is the deferred wages owed to a worker as part of their compensation.

WHEREAS New Brunswick education and nursing home workers gave their labour in exchange for wages and a modest, guaranteed pension. The average pension benefits paid under these plans are between only $8,000 and 12,000 per year, and workers want to negotiate pension improvements.

WHEREAS The PC Government's Bill 17 would impose a "Shared Risk" pension which would retroactively remove the legal protection that workers and retiree pensions would not be reduced.

WHEREAS the Government of New Brunswick and CUPE 1253 and 2745 signed a Memorandum of Agreement outlining a negotiation and binding arbitration process to arrive at a resolution to their dispute over pensions.

WHEREAS the plans are all subject to collective bargaining, which the Government of New Brunswick has repeatedly acknowledged.

WHEREAS the current Bill 17, as written would override collective agreements and impose the government's preferred pension option onto the workers and retirees.

WHEREAS collective bargaining rights are enshrined in article 2(d) of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

WHEREAS Bill 17, if passed, would be a clear violation of the retirees and current workers' fundamental Charter rights.

THE PETITIONER HUMBLY REQUESTS THAT YOUR HONOURABLE HOUSE withdraw Bill 17 from consideration in the New Brunswick Legislature and honour the collective agreements signed between the Government of New Brunswick and education and nursing home workers.

PÉTITION À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, EN SESSION :

ATTENDU QUE les travailleurs.euses de l'éducation et des foyers de soins du Nouveau-Brunswick ont cotisé à un régime de retraite à prestations déterminées tout au long de leur carrière.

ATTENDU QUE tous les travailleurs.euses méritent de prendre leur retraite avec dignité et une véritable sécurité après une vie entière de service public.

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick a illégalement sous-financé les régimes de retraite de ces travailleurs.euses pendant plus d'une décennie, permettant ainsi aux déficits des régimes de croître.

ATTENDU QU'UN régime de retraite représente un salaire différé dû à un travailleur dans le cadre de sa rémunération.

ATTENDU QUE les travailleurs.euses de l'éducation et des foyers de soins du Nouveau-Brunswick ont fourni leur travail en échange de salaires et d'une pension modeste et garantie. Les prestations de retraite moyennes versées dans le cadre de ces régimes se situent entre seulement 8 000 et 12 000 dollars par an, et les travailleurs.euses souhaitent négocier des améliorations de leur régime de retraite.

ATTENDU QUE le projet de loi 17 du gouvernement progressiste-conservateur imposerait un régime de retraite à « risques partagés » qui supprimerait rétroactivement la protection légale selon laquelle les pensions des travailleurs.euses et des retraités ne seraient pas réduites.

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le SCFP 1253 et 2745 ont signé un protocole d'entente détaillant un processus de négociation et d'arbitrage contraignant pour parvenir à une résolution de leur litige sur les pensions.

ATTENDU QUE tous les régimes sont sujets à la négociation collective, comme l'a reconnu à plusieurs reprises le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

ATTENDU QUE le projet de loi actuel 17, tel qu'il est rédigé, annulerait les conventions collectives et imposerait l'option de pension préférée du gouvernement aux travailleurs.euses et aux retraités.

ATTENDU QUE le droit à la négociation collective est consacré à l'article 2(d) de la Charte canadienne des droits et libertés.

ATTENDU QUE le projet de loi 17, s'il est adopté, constituerait une violation manifeste des droits fondamentaux des retraités et des travailleurs.euses en vertu de la Charte.

LE PÉTITIONNAIRE DEMANDE RESPECTUEUSEMENT À VOTRE HONORABLE ASSEMBLÉE de retirer le projet de loi 17 de l'examen de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et de respecter les conventions collectives signées entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les travailleurs.euses de l'éducation et des foyers de soins.

PETITION STOP BILL 17 / NON AU PROJET DE LOI 17

name / nom	signature	address / adresse	date	email / courriel

PETITION STOP BILL 17 / NON AU PROJET DE LOI 17

name / nom	signature	address / adresse	date	email / courriel

PETITION STOP BILL 17 / NON AU PROJET DE LOI 17

name / nom	signature	address / adresse	date	email / courriel

PETITION STOP BILL 17 / NON AU PROJET DE LOI 17

name / nom	signature	address / adresse	date	email / courriel